

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 46 : Autres questions à examiner par la Commission technique**L'OACI MÈNE LES EFFORTS SUR LES AVERTISSEMENTS MONDIAUX DE CENDRES VOLCANIQUES ET L'ÉVITEMENT DES CENDRES VOLCANIQUES**

(Note présentée par le Secrétaire général)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note donne un aperçu des mesures que l'OACI a prises pour contrer la menace que les nuages de cendres volcaniques (VA) représentent pour l'aviation depuis la récente éruption du volcan Eyjafjallajokull, en Islande, qui a considérablement perturbé le trafic aérien. Elle contient aussi des renseignements sur les mesures qu'elle a prises aux niveaux régional et mondial à titre de chef de file en matière de sécurité de l'aviation, en plus des arrangements en place dans le cadre de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à convenir que l'OACI devrait maintenir un rôle de premier plan dans la poursuite de l'élaboration de l'IAVW et la coordination des efforts pour faire avancer les questions cruciales relatives aux cendres volcaniques, qui ont été confiées à l'Équipe spéciale internationale sur les cendres volcaniques (IVATF) récemment établie.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A.
<i>Incidences financières :</i>	Les ressources nécessaires aux activités visées par la présente note sont comprises dans le budget proposé pour 2011-2013.
<i>Références :</i>	(Doc 9691), <i>Manuel sur les nuages de cendres volcaniques, de matières radioactives et de produits chimiques toxiques</i>

1. INTRODUCTION

1.1 Suite à de graves incidents survenus en 1982, liés au vol d'aéronefs en présence de cendres volcaniques (VA) au-dessus de l'Indonésie, l'OACI a créé la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW), qui a été rendue possible grâce à la coopération des États et d'un certain nombre d'organisations internationales. Dans le cadre de l'IAVW, une série d'amendements d'Annexes et de procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) de l'Organisation ont été élaborés afin d'améliorer la disponibilité de renseignements sur les VA pour la navigation aérienne internationale, de même que d'éléments indicatifs sur le sujet. Un jalon important a été l'introduction de dispositions relatives à la désignation de neuf centres d'avis de cendres volcaniques (VAAC) chargés de détecter et suivre les nuages de cendres et d'en prévoir les déplacements ; les VAAC assurent aujourd'hui une couverture quasi mondiale dans leurs zones de responsabilité respectives. Des renseignements sur les travaux de grande ampleur effectués par l'OACI au cours des 20 dernières années concernant les cendres volcaniques, travaux qui ont été très utiles pour fournir aux exploitants des renseignements permettant d'éviter les cendres volcaniques lors de l'événement islandais, figurent sur le site web du Groupe de l'exploitation de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVWOPSG), à l'adresse <http://www2.icao.int/en/anb/met-aim/met/iavwops/>. Un des principaux obstacles qui ont nui à l'efficacité de l'IAVW a été l'absence de seuils correspondant à des niveaux de concentration de VA acceptables du point de vue de la sécurité de l'exploitation en espace aérien contaminé, qui sont reconnus comme des renseignements cruciaux depuis l'établissement de l'IAVW. Étant donné que peu de progrès ont été accomplis au cours des 20 dernières années pour résoudre cette question, des efforts supplémentaires de l'OACI et de parties prenantes sont à l'évidence nécessaires.

2. ÉRUPTION D'AVRIL 2010 EN ISLANDE ET MESURES D'URGENCE PRISES PAR LA SUITE DANS LES RÉGIONS EUR ET NAT

2.1 Suite à la perturbation sans précédent du trafic aérien commercial en Europe causé par l'éruption du volcan islandais Eyjafjallajokull en avril 2010, la question des niveaux de concentration de VA acceptables du point de vue de la sécurité de l'exploitation en espace aérien contaminé est devenue urgente, étant donné que le nuage de cendres s'étendait sur de grandes portions d'espace aérien à forte densité de circulation. En conséquence, des avionneurs et des motoristes, des autorités de réglementation de la sécurité de l'aviation, des exploitants, des administrations météorologiques et des communautés de chercheurs ont introduit des seuils expérimentaux de concentration de cendres qui ont permis, sous réserve de mesures de maintenance préventive appropriées, la reprise des activités dans certaines portions d'espace aérien contaminées.

2.2 Pour examiner les seuils expérimentaux, l'OACI a mis sur pied, en avril 2010, une Équipe spéciale Europe/Atlantique Nord (EUR/NAT) sur les cendres volcaniques (VATF), composée de membres représentant 19 États et neuf organisations régionales et internationales, chargée d'élaborer des projets d'amendement des plans régionaux d'urgence EUR/NAT concernant les cendres volcaniques. Le VATF EUR/NAT a tenu deux réunions (le 12 mai et du 8 au 10 juin 2010). C'est ainsi que les seuils expérimentaux utilisés durant la crise ont été inclus dans ces plans ; ces seuils ont été par la suite approuvés par le Groupe européen de planification de la navigation aérienne (GEPNA) et par le Groupe de planification coordonnée Atlantique Nord (NAT SPG).

3. ÉQUIPE SPÉCIALE INTERNATIONALE DE L’OACI SUR LES CENDRES VOLCANIQUES

3.1 Parallèlement aux efforts européens, l’OACI a créé une Équipe spéciale internationale sur les cendres volcaniques (IVATF) et lui a confié le mandat¹ d’élaborer un cadre de gestion du risque de sécurité mondial permettant de déterminer des niveaux de concentration de cendres volcaniques ne compromettant pas la sécurité de l’exploitation en espace aérien contaminé par de telles cendres.

3.2 À sa première réunion, tenue au siège de l’OACI (du 27 au 30 juillet 2010), à laquelle ont assisté près de cent représentants d’États, d’organisations internationales, d’organisations régionales et de l’industrie, l’IVATF a mis sur pied quatre sous-groupes chargés d’examiner des questions concernant la navigabilité (AIR), la gestion du trafic aérien (ATM), la coordination de l’IAVW et le domaine scientifique (SCI) (huit, trois, neuf et cinq éléments à livrer, respectivement). Pour assurer un suivi actif des éléments à livrer, l’IVATF a désigné un coordonnateur de programme et quatre gestionnaires de projet.

3.3 Les prochaines étapes de l’IVATF comprennent des téléconférences trimestrielles avec la participation active du coordonnateur de programme et des quatre gestionnaires de projet, qui donneront un aperçu des progrès réalisés et indiqueront les questions qui doivent être coordonnées avec d’autres sous-groupes. Il importe de souligner que l’approche adoptée par les Régions EUR et NAT, qui est basée sur l’utilisation de seuils de concentration des cendres, est en cours d’évaluation et de validation par l’IVATF et qu’il est beaucoup trop tôt pour décider si elle devrait être appliquée mondialement dans le cadre de l’IAVW de l’OACI.

3.4 Compte tenu des renseignements présentés ci-dessus et de l’importance de la présence des cendres volcaniques dans l’atmosphère, l’Assemblée est invitée à convenir que l’OACI devrait maintenir un rôle de chef de file dans la poursuite des mesures visant à renforcer la sécurité et l’efficacité.

— FIN —

¹ Le mandat de l’IVATF, les éléments à livrer et le rapport de la réunion IVATF/1 figurent sur le site web de l’IVATF (<http://www2.icao.int/en/anb/met-aim/met/ivatf/default.aspx>).